



DIFFUSION GENERALE

Réf. CGT/CFDT/CGT FO/CFTC/CFE/CGC-2008 02 -01 page 1/1

Mém comité d'entreprise

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous avons pris connaissance du courrier que vous avez cru pouvoir adresser à certains collaborateurs pour leur annoncer la mise en œuvre d'un processus que vous intitulez « étude des souhaits d'orientation ».

Nous constatons que ce processus va être mené avec un cabinet dans le cadre d'une méthodologie sur laquelle le Comité d'Entreprise a été informellement avisé sans être consulté, les CHSCT régionaux de l'entreprise n'ont pas été informés ni consultés sur le sujet.

Comme vous le savez, il est en cours un processus d'information consultation sur votre projet de réorganisation.

Tant que ce processus est en cours, la réorganisation ne peut être anticipée surtout en mettant les salariés dans une situation de quasi évaluation sans doute en vue de les sélectionner pour leur aptitude à une évolution de poste ou de fonction.

Nous vous indiquons que le Comité d'Entreprise ne peut admettre une telle démarche et nous demandons aux salariés soit de boycotter les réunions soit d'y assister passivement.

Les membres élus mandatés du CE SELECTA.